



Ville de Marcoussis

Liberté Egalité Fraternité

République Française - Département de l'Essonne

DÉCISION N° 2022-227

Approuvant la signature d'un contrat d'occupation privative du domaine public avec madame Annie GOBRON pour un emplacement sur les marchés du 04 décembre 2022.

Le Maire de la Ville de Marcoussis,

VU l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L 2122-1 et suivants du Code Général de la Propriétés des Personnes Publiques ;

VU les articles L 2125-1 et suivants du Code Général de la Propriétés des Personnes Publiques ;

VU la délibération n°2020-045 en date 24 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

VU la délibération n°2021-45 en date du 20 mai 2021 qui fixe les droits de place pour occupation privative du domaine public ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la gestion de son marché, la Ville de Marcoussis accorde des autorisations d'occupation du domaine public ;

CONSIDERANT que le marché du dimanche matin se tient sur la place de la République ;

CONSIDERANT la demande de madame Annie GOBRON pour occuper un emplacement de 2 mètres linéaires ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

Il est conclu un contrat pour l'occupation du domaine public avec Mme Annie GOBRON, pour un emplacement sur le marché en tant que volant le dimanche 4 décembre 2022 matin sur la place de la République.

ARTICLE 2

Le montant du droit de place est calculé de la manière suivante :

- 5.00 € les 2m linéaires
- 0.25 € les 2m linéaires au titre de l'énergie (eau et électricité).

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20221019-2022-227-AU
Date de télétransmission : 28/10/2022
Date de réception préfecture : 28/10/2022



ARTICLE 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Palaiseau et à Madame le comptable public.

Fait à Marcoussis, le 19 octobre 2022

Le Maire,
Olivier THOMAS.

